

VILLE DE DONNACONA
MRC DE PORTNEUF
PROVINCE DE QUÉBEC

PROCÈS-VERBAL

SÉANCE ORDINAIRE DU 12 JANVIER 2026

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Ville de Donnacona, tenue à la salle du conseil située au 138, avenue Pleau, le 12 janvier 2026 à 19 h, sont présents :

Madame Renée-Claude Pichette
Madame Francyne Bouchard
Monsieur Jean-Pierre Pagé
Madame Sylvie Lambert
Monsieur Francis Bellemare
Monsieur Daniel Archibald

Monsieur Jean-Claude Léveillée, maire, préside la séance.

Absence (s) : Aucune

Le greffier, Pierre-Luc Gignac, agit comme secrétaire. Monsieur Sylvain Germain, directeur général, est absent.

RÉSOLUTION : 2026-01-001

Ouverture de la séance

Il est proposé par Renée-Claude Pichette

Et il est résolu d'ouvrir la séance du 12 janvier 2026. Il est 19 h 00.

Adoptée à l'unanimité

RÉSOLUTION : 2026-01-002

Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Francyne Bouchard

Et il est résolu d'accepter l'ordre du jour de la présente séance.

Adoptée à l'unanimité

**Assemblée publique de consultation -
Dérogation mineure 2025-041**

Dans un avis public publié le 9 décembre 2025 conformément au règlement numéro V-572, les personnes intéressées ont été invitées à participer à une assemblée publique de consultation concernant la ou les demandes de dérogations mineures suivantes :

- 2025-041 - 345 avenue du Plateau

Les personnes qui ont un intérêt pouvaient également transmettre leurs commentaires par écrit jusqu'au plus tard à 15 h le jour de la tenue de l'assemblée publique de consultation. Aucun commentaire écrit n'a été reçu concernant ces demandes.

Le président de la séance ouvre l'assemblée publique de consultation concernant cette ou ces dérogations.

Deux (2) personnes sont présentes à l'assemblée publique de consultation.

Toutes les personnes le désirant ayant eu l'occasion de s'exprimer, le président de la séance clôt l'assemblée de consultation et poursuit avec les sujets restants à l'ordre du jour.

L'assemblée publique de consultation débute à 19 h 04 pour se terminer vers 19 h 06.

**Rapport du maire et des membres du conseil
sur les activités municipales du mois de
décembre 2025**

Le maire et les membres du conseil font état des activités municipales du mois de décembre 2025 ainsi que des rencontres et comités auxquels ils ont participé.

Première période de questions

RÉSOLUTION : 2026-01-003

Acceptation des procès-verbaux de la séance ordinaire du conseil tenue le 8 décembre et des séances extraordinaires tenues le 15 décembre 2025

CONSIDÉRANT QU'une copie des procès-verbaux a été remise à chaque membre du conseil au plus tard la veille de la présente séance de manière à dispenser le greffier de la lecture du document;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Jean-Pierre Pageé

Et il est résolu d'approuver les procès-verbaux de la séance ordinaire du conseil tenue le 8 décembre et des séances extraordinaires tenues le 15 décembre 2025.

Adoptée à l'unanimité

RÉSOLUTION : 2026-01-004

Avis de motion et dépôt du projet de règlement – Règlement décrétant une dépense et un emprunt afin de procéder aux travaux de réfection des infrastructures municipales d'une portion de la rue Notre-Dame entre les avenues Marcoux et du Manoir

Conformément au 1^{er} alinéa de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, Sylvie Lambert, donne avis de motion de la présentation lors d'une prochaine séance d'un règlement décrétant une dépense et un emprunt afin de procéder aux travaux de réfection des infrastructures municipales d'une portion de la rue Notre-Dame entre les avenues Marcoux et du Manoir;

Conformément au 2^e alinéa de ce même article, Sylvie Lambert, dépose le projet de règlement numéro V-638 intitulé : Règlement décrétant une dépense et un emprunt afin de procéder aux travaux de réfection des infrastructures municipales d'une portion de la rue Notre-Dame entre les avenues Marcoux et du Manoir.

RÉSOLUTION : 2026-01-005

Octroi du contrat pour la réfection des sentiers du parc urbain Le Transit

CONSIDÉRANT QUE suivant les travaux réalisés à la station de traitement des eaux usées, des sentiers de vélo et de marche du parc urbain Le Transit ont dû être détruits;

CONSIDÉRANT QU'il est donc prévu et nécessaire de remettre ces sentiers en état;

CONSIDÉRANT QUE ce projet est prévu au budget d'immobilisation 2026;

CONSIDÉRANT l'offre reçue de l'entreprise Sentiers Boréals pour ce projet;

CONSIDÉRANT QU'en vertu du règlement numéro V-578 sur la gestion contractuelle, la Ville peut conclure ce contrat de gré à gré;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Francis Bellemare

Et il est résolu

D'octroyer le contrat à l'entreprise Sentiers Boréals pour les travaux de réfection des sentiers du parc urbain Le Transit pour la somme de 69 845,01 \$ incluant les taxes;

D'autoriser une dépense de 69 845,0 \$ à même le poste budgétaire no 23-050-09-721 du fonds général.

Adoptée à l'unanimité

RÉSOLUTION : 2026-01-006

**Autorisation de dérogation mineure 2025-041 -
345, avenue du Plateau**

CONSIDÉRANT la tenue de l'assemblée publique de consultation;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a reporté sa prise de décision en mentionnant au requérant présent à la séance publique du conseil municipal du 10 novembre dernier qu'il devra fournir plus de détails et les plans de son projet, à la suite de la recommandation défavorable du CCU précisant un manque d'informations adéquates et donc, une impossibilité de se prononcer de manière éclairée;

CONSIDÉRANT QUE le dossier a été de nouveau présenté à la demande des propriétaires, et ce, sans changement, mais avec de nouvelles informations détaillant le projet d agrandissement;

CONSIDÉRANT QUE la demande de permis numéro 2025-0355 a été formulée à la Ville de Donnacona afin d'autoriser l'agrandissement du bâtiment principal situé au 345, avenue du Plateau à Donnacona, soit l'ajout en cour arrière d'une verrière d'une superficie d'environ 34,6 m² qui présente des marges de recul non-conformes;

CONSIDÉRANT QUE la demande de dérogation mineure numéro 2025-041 vise à autoriser un agrandissement du bâtiment principal présentant une somme des marges de recul latérales de 4,56 m au lieu du minimum prescrit de 6,0 m et une marge de recul arrière projetée de 6,86 m au lieu du minimum exigé de 7,5 m;

CONSIDÉRANT QUE le CCU recommande au conseil d'approuver la demande comme l'énonce le procès-verbal de la rencontre du CCU du 27 novembre 2025;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Daniel Archibald

Et il est résolu d'autoriser la demande de dérogation mineure 2025-041.

Adoptée à l'unanimité

RÉSOLUTION : 2026-01-007

**Départ à la retraite de monsieur Martin Côte et
remerciements**

CONSIDÉRANT QUE monsieur Martin Côte, pompier de la brigade du service de sécurité incendie, a pris sa retraite après trente (30) ans de service au sein de la Ville de Donnacona;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal souhaite souligner son départ à la retraite et le remercier de ses loyaux services;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Renée-Claude Pichette

Et il est résolu

QUE le conseil municipal remercie monsieur Martin Côte pour son travail au sein de la Ville de Donnacona durant trente (30) ans et lui souhaite une belle retraite.

Adoptée à l'unanimité

RÉSOLUTION : 2026-01-008

**Départ à la retraite de monsieur Alain Leclerc
et remerciements**

CONSIDÉRANT QUE monsieur Alain Leclerc, pompier de la brigade du service de sécurité incendie, a pris sa retraite après trente deux (32) ans de service au sein de la Ville de Donnacona;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal souhaite souligner son départ à la retraite et le remercier de ses loyaux services;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Francyne Bouchard

Et il est résolu

QUE le conseil municipal remercie monsieur Alain Leclerc pour son travail au sein de la Ville de Donnacona durant trente-deux (32) ans et lui souhaite une belle retraite.

Adoptée à l'unanimité

RÉSOLUTION : 2026-01-009

Aide financière à la Fondation de l'École secondaire de Donnacona pour le soutien des jeunes de la communauté

CONSIDÉRANT la correspondance reçue de la Fondation de l'École secondaire de Donnacona par laquelle l'organisme sollicite une aide financière de la Ville pour le soutien des jeunes de la communauté;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal juge approprié de verser une aide financière;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Jean-Pierre Pagé

Et il est résolu

De verser une aide financière de 1 750 \$ à la Fondation de l'École secondaire de Donnacona pour le soutien des jeunes de la communauté;

D'autoriser une dépense de 1 750 \$ à même le poste budgétaire n° 02-702-90-959 du fonds général.

Adoptée à l'unanimité

RÉSOLUTION : 2026-01-010

Aide financière à l'organisation de la soirée d'humour à la Sapristi du Relais de la Pointe-aux-Écureuils

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière adressée à la Ville par monsieur Tommy Pelletier, organisateur de la soirée d'humour à la Sapristi du Relais de la Pointe-aux-Écureuils;

CONSIDÉRANT QUE cet événement vise à offrir une soirée divertissante tout en contribuant à la diversité des activités culturelles de notre communauté;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal juge approprié de verser une aide financière;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Sylvie Lambert

Et il est résolu

De verser une aide financière de 300 \$ à l'organisation de la soirée d'humour à la Sapristi du Relais de la Pointe-aux-Écureuils;

D'autoriser une dépense de 300 \$ à même le poste budgétaire n° 02-702-90-493 du fonds général.

Adoptée à l'unanimité

RÉSOLUTION : 2026-01-011

Aide financière à l'organisme Laura Lémerveil pour la tenue de son camp d'été spécialisé 2026

CONSIDÉRANT QUE l'organisme Laura Lémerveil sollicite une aide financière de la Ville dans le cadre de l'organisation de son camp d'été spécialisé 2026;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal juge approprié de verser une aide financière afin de soutenir l'organisme soit un montant équivalent à 1 650 \$ par enfant participant à ce camp d'été et provenant de Donnacona;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Francis Bellemare

Et il est résolu

De verser une aide financière de 1 650 \$ par enfant inscrit provenant de Donnacona à l'organisme Laura Lémerveil dans le cadre de son camp d'été spécialisé 2026;

D'autoriser la trésorière à verser cette aide financière suivant la réception de la confirmation par l'organisme du nombre d'enfants inscrits au camp provenant de Donnacona;

D'autoriser cette dépense à même le poste budgétaire n° 02-702-90-959 du fonds général.

Adoptée à l'unanimité

RÉSOLUTION : 2026-01-012

Aide financière à CJSR TV Portneuf

CONSIDÉRANT la correspondance reçue de la télévision communautaire CJSR TV Portneuf par laquelle l'organisme sollicite une aide financière de la Ville pour la continuité de la diffusion de l'information locale pour la période du 1^{er} juillet 2025 au 30 juin 2026;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal juge approprié de verser une aide financière;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Daniel Archibald

Et il est résolu

De verser une aide financière de 1861,80 \$ à CJSR TV Portneuf pour la continuité de la diffusion de l'Information locale pour la période du 1^{er} juillet 2025 au 30 juin 2026;

D'autoriser une dépense de 1861,80 \$ à même le poste budgétaire n° 02-690-00-341 du fonds général.

Adoptée à l'unanimité

Deuxième période de questions

Dépôt du certificat relatif au déroulement de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter concernant le règlement numéro V-629-01

Le greffier dépose le certificat du résultat de l'enregistrement des personnes habiles à voter relativement à l'approbation du règlement d'emprunt numéro V-629-01.

**Dépôt des listes des déboursés du 19
décembre 2025 au 9 janvier 2026**

La trésorière dépose, comme le prévoit l'article 13.4 du règlement numéro V-625 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaire, pour la période du 13 décembre 2025 au 9 janvier 2026, les listes suivantes :

- La liste des chèques émis, pour un montant de 5 129,96 \$
- La liste des dépôts émis, pour un montant de 676 152,86 \$;
- La liste des prélèvements émis, pour un montant de 235 901,93 \$;
- La liste des déboursés pour le service de la dette, pour un montant de 33 268,75 \$.

Liste de la correspondance - décembre 2025

Dépôt de la liste de la correspondance du mois de décembre 2025.

**Dépôt de la liste des personnes embauchées
par le directeur du service des loisirs, de la
culture et de la vie communautaire
conformément au règlement numéro V-601**

Conformément à l'article 6 du règlement numéro V-601 concernant la délégation au directeur du service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire du pouvoir de procéder à l'embauche de certains postes pour les besoins du service, le greffier dépose la liste des personnes embauchées soumise par le directeur du service des loisirs et de la culture ainsi que le sommaire décisionnel préparé par ce dernier pour chacune de ces embauches.

Les personnes suivantes ont été embauchées :

Candidat	Poste	Rémunération
Rafaël Perrier	Sauveteur national	Classe 7 - Échelon 1
Samuelle Morrier	Sauveteur national	Classe 7 - Échelon 1
Samuelle Morrier	Monitrice en sécurité aquatique	Classe 8 - Échelon 1

RÉSOLUTION : 2026-01-013

Levée de la séance

Il est proposé par Renée-Claude Pichette

Et il est résolu de lever la présente séance. Il est 19 h 26.

Adoptée à l'unanimité

Monsieur Jean-Claude Léveillée, maire
Président de l'assemblée

Pierre-Luc Gignac, greffier
Secrétaire